



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de ARNOULD (Jean-Claude), BERRIOT-SALVADORE (Evelyne), BLUM (Claude), FRANCHETTI (Anna Lia), THOMINE (Marie-Claire), WORTH-STYLIANOU (Valérie), « De Tres-Haute et Tres-Puissante Princesse madame la duchesse d'Anguyen », *Œuvres complètes*, Tomes I et II, GOURNAY (Marie de)

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-17237-6.p.1851](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17237-6.p.1851)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2002. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Qu'un long ordre de Feux orne d'un clair émail ;
 Berçons en ce haut lieu cette divine Enfance,
 Sur qui le somme espand sa tranquile influence.
 Voyez ô Terre, ô Cieux, vostre Dieu Redempteur.
 C'est luy qui d'un seul mot des flammes directeur,
 Teignit dans la plus vive un pied nud de Moyse,
 Et la flamme innocente à ce pied fut soumise :
 Luy qui son Tribunal dans les feux a planté :
 Qui roulant sur la nue et des esclairs porté
 Fait chanceler la Terre, et saillir les Montagnes
 De leurs sieges profonds pour joncher les campagnes :
 Produit devant les ans, devant les Siecles né,
 Source du Temps sans borne, et de Toy-mesme Aisé.
 Voicy le Chef des Camps du Ciel et de la Terre,
 Voicy l'Authéur, l'Arbitre et le Bras de la guerre,
 Voicy de l'alme Paix le grand Mediateur,
 Qui l'Homme revolté rejoint au Createur.
 Il daigne naistre Enfant et succer la mammelle,
 Rampant au tendre sein d'une Mere Pucelle :
 Et Roy de l'Univers que sa main a construit,
 Pour commencer son Regne en cachette il s'enfuyt. [989]

DE TRES-HAUTE ET TRES-
 PUISSANTE PRINCESSE
 MADAME LA DUCHESSE
 D'ANGUYEN^A.

DIALOGUE.

Gournay et Flora Deesse des Jardins.

Que fait soir et matin ma Royale Princesse,
 Aux Vergers de Gros bois, soubz ses pas embellis ?
 Bruslant d'un doux transport d'amoureuse tendresse
 SON ESPOUX ELLE CHERCHE AU PARTERRE DES LYS¹.

¹ En manchette: * Cant. Ch. 2. et 6. V.^B

^A Poème ajouté en 1641. Claire-Clémence de Maillé-Brezé, nièce de Richelieu, venait d'épouser en février 1641 Louis II de Bourbon, duc d'Enghien puis Prince de Condé en 1646.

^B *Cantique des cantiques*, II,1 et VI, 3, ce dernier ayant été paraphrasé dans la « Priere pour l'Ame du Roy », p. 686.

Cette Epigramme n'a peu tenir lieu en sa juste place, d'autant qu'elle vient d'estre faite à cette heure mesme, et comme cette dernière fueille de Vers estoit achevée d'imprimer, sur le partement de Madame la Duchesse pour Gros bois^A. [990]

A MONSIEUR LE TRESORIER

THEVENIN^B.

MONSIEUR,

J'estois l'Hyver passé chez vous, comme un de vos amis vous contoit, qu'il avoit veu courir ma Vie par les rues de Paris il y a quelques années, qu'on disoit avoir esté composée par moy-mesme, et envoyée à un Chanoine Anglois, toute farcie de vanitez ridicules. Le fait est que deux hommes^C qui me vouloient mal, pource seulement, Dieu m'en est tesmoin, que je ne sçay non plus flatter contre ma conscience, qu'offencer, m'ayans tiré cette Vie des mains par un artifice que cét amy et moy vous contasmes; la falcifierent à leur mode pour en faire ce débit, par une galanterie que d'autres ne se fussent pas advisez de chercher en des tours de souplesse de cette maniere. L'artifice fut, et je croy que vous en avez daigné garder la memoire; que ce pretendu Chanoine me la demandoit instamment avec celle de Monsieur de Montaigne mon second Pere, comme ayant entrepris par Ordre du Roy son Maistre^D, d'historier tous les hommes et toutes les femmes de nostre Siecle qui avoient servy les Muses: entre lesquels j'osay croire meriter rang, puis qu'au Royaume des aveugles les borgnes sont Roys^E. Nous vous recitasmes aussi, qu'estant advertie de cette fourbe je mis en peine de Justice un quidam que ces deux hommes que je ne veux¹ point nommer, avoient employé pour entremetteur: Dont il arriva, que le voyants prest à punir de fausseté s'il ne me rendoit au moins la vraye Copie signée de ma main, que je [991]

¹ corr. veut

^A Le domaine de Gros-Bois, près de Boissy-Saint-Léger, appartenait à Charles d'Angoulême, bâtard de Charles IX, qui y fit construire le château.

^B Cette lettre et le texte qu'elle introduit ont été ajoutés en 1641. M. de Gournay honore suffisamment le « bon sens » et l'« amitié » de ce Thévenin pour le faire figurer sur ses testaments, p. 1950 et 1957. Jean Thévenin, actif de 1588 à 1631, était le notaire de la famille – le Minutier central conserve quelques documents de son étude concernant la parentèle de M. de Gournay —; aucun lien certain n'a pu être établi avec le trésorier Thévenin, qui pourrait être Pierre Thévenin, conseiller du Roi, comptable de Bordeaux.

^C Voir p. 1861 n. C.

^D Jacques I^{er} d'Angleterre.

^E « Inter cæcos regnat strabus », Érasme, *Adages*, III, iv, 96. *Proverbia* relevés à la fin du dictionnaire de Nicot: « Borgne est Roy entre les aveugles. In terra caeci regnat vir luscus egeni. »